

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil municipal du 25 Octobre 2012

Il est donné lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est adopté à l'unanimité.

Travaux de voirie : délégation de signature à M. le Maire

M. le Maire explique que les travaux de voirie qui vont être réalisés sur les RD 86 et RD 67 sont pris en charge pour partie par le Département et pour partie par la commune.

Les modalités de cette prise en charge partagée vont faire l'objet d'une convention entre le Département et la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la dite convention avec le Département de la Seine Maritime.

Dissolution du Syndicat de Transports scolaires vers les lycées de Barentin

A la demande de Madame VERHALLE, Présidente du SITS, il est demandé à chaque commune de se prononcer pour ou contre la dissolution du syndicat. En effet, des modifications sont imposées par le Département de la Seine Maritime : Le Département va soumettre aux communes une convention de prise en charge partielle des tarifs des abonnements annuels de transports scolaires et les usagers devront se rendre dans leur Mairie afin de faire certifier la participation de cette dernière.

Le Conseil syndical expose qu'il n'est pas envisageable d'obtenir de la part des 17 communes membres du Syndicat une même quote-part de participation aux frais de transports scolaires et veut dissoudre le syndicat. Pour cela, il doit obtenir le consentement des conseils municipaux des communes. La dissolution du Syndicat, ne sera être effective que pour l'année scolaire 2013/2014.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité, d'accepter la dissolution du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires de la Région de Pavilly-Barentin.

INFORMATIONS DIVERSES

- **RD 982** : Une rencontre a eu lieu en Mairie avec Monsieur JOLIVEL Responsable de la Direction des Routes au Département. Il est favorable :
 - à la limitation de vitesse à 70 Km/h sur la RD 982 (Route de Duclair)
 - à réaliser une zone sécurisée pour les piétons
 - à l'aménagement du fossé drainant le long des habitations pour permettre le passage des piétons et des voitures
 - à la pose d'un radar fixe pour le contrôle de la vitesse (accord de principe mais la commune n'est pas prioritaire)
 - à la pose d'un panneau « STOP » au bout de la Ruelle du Saut du Loup en face de l'entrée de la ferme de Paul LESEIGNEUR
 - au remplacement du « STOP » au bout de la Grande Rue en allant vers La Vaupalière par un « cédez de passage »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

Vu par Nous, Bruno HURÉ, Maire d'Hérouville, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément à l'article 56 de la loi du 5 Août 1984.